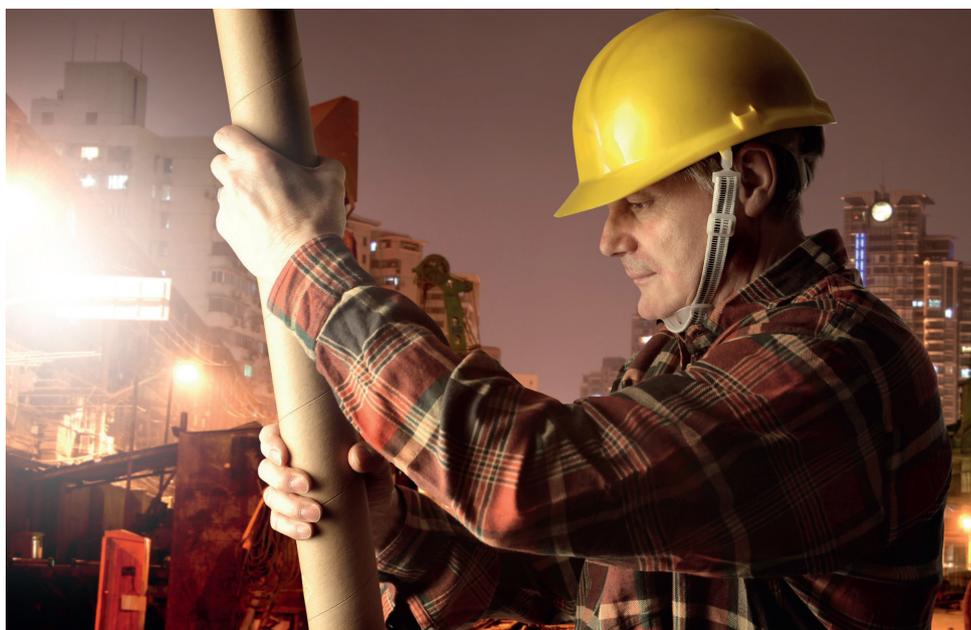


# PROPOSITION D'OFFRE DE SERVICE

## AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



**BÂTIMENT**

**MATÉRIAUX SOUPLES**

**MÉTIERS DU GOÛT**

**VALORISATION • TRANSMISSION • SENIORS • PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ**

### → LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE SERVICE

Dans le cadre de l'appel à projets FSE 2016-2018 de la DIRECCTE Île-de-France, volet déconcentré du programme opérationnel national (PON) FSE 2014-2020, l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) a été retenue pour mettre en œuvre une opération intitulée « **Experts métiers : de la prévention de la pénibilité à la transmission des savoirs et la valorisation de l'expérience** ». Il s'agit, conformément à l'axe 2 du PON FSE, à la priorité d'investissement 8.6 – « **Le vieillissement actif et en bonne santé** » – et à son objectif spécifique unique, de mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises, visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors. Cette opération prend appui sur l'expertise des Compagnons du Devoir dans le domaine de la transmission et de la connaissance des métiers.

### → PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif consiste en une expérimentation, en Île-de-France, et sur une période allant de 2017 à 2018, d'interventions dans les entreprises axées sur **la prévention de la pénibilité, l'amélioration des conditions de travail des seniors en entreprises et la transmission intergénérationnelle des savoirs de l'expérience.**



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel « Emploi et inclusion » 2014 - 2020

Il s'agit de mettre à disposition de celles-ci des experts métiers qui réaliseront des audits et feront des préconisations sur :

☞ **La prévention de la pénibilité** : repérage des risques de pénibilité et des points de fragilité de l'entreprise, et préconisations visant l'amélioration des conditions de travail des seniors ;

☞ **la transmission** : par exemple, établissement d'un plan prévisionnel de transmission et de référentiels de compétences permettant d'identifier les compétences clés et stratégiques pour le devenir de l'entreprise (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – GPEC), tutorat senior-jeune...

Les experts métiers sont des Compagnons du Devoir et du Tour de France ayant une expertise avérée dans un métier et une grande expérience de l'entreprise. Ils sont sélectionnés en fonction des besoins des entreprises qui auront été consignés dans un cahier des charges (confer « les modalités pour candidater »).

Les interventions durent entre 1 et 5 jours, et peuvent être effectuées en binôme selon la nature et le volume des besoins des entreprises.

**Elles seront totalement gratuites pour les entreprises compte tenu du cofinancement de l'opération par le fonds social européen et l'AOCDF.**

## → LES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR L'OFFRE DE SERVICE

Les entreprises ciblées sont des PME de moins de 250 salariés œuvrant principalement dans les secteurs **du bâtiment, des matériaux souples et du goût**, et **présentant un taux élevé de seniors salariés**. Le dispositif pourra, le cas échéant, être élargi à d'autres secteurs d'activité en fonction des besoins qui auront été recensés.

## → LES MODALITÉS POUR CANDIDATER

Les entreprises intéressées par cette offre de service prennent contact avec :

**Olivier Candotti-Besson – o.candottibesson@compagnons-du-devoir.com – 06 72 76 81 39.**

Un rendez-vous leur est proposé pour définir précisément leurs besoins et formaliser le cahier des charges, qui sera étudié par le Comité de pilotage du dispositif. Sitôt l'expert métier sélectionné pour effectuer la mission, une notification d'intervention<sup>1</sup> leur est adressée, intégrant les conditions de réalisation des prestations. Les audits débiteront après leur validation par le dirigeant de l'entreprise.

## → DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Cette offre de service est permanente jusqu'à fin 2018.

<sup>1</sup> Intégrant les nom et prénom de l'expert métier (ou du binôme), ses qualifications et expériences, le nombre de jours d'audit, les objectifs, ainsi que le contenu et les modalités de réalisation des audits (proposition de dates, livrables, etc.).



Le compagnonnage,  
patrimoine culturel  
immatériel de l'humanité